la blessure, Vanehuin suppliait le garde de lui rendre son arme : « Donnez ; il faut que je me tue. » A d'autres instants, il voulait s'enfuir. Puis il se répandait contre sa femme et ses beaux-parents en reproches amers : « Ils disaient que je préférais Raymond à André. Ils ne le diront plus, puisque c'est Raymond que j'ai tué le premier. Je voudrais qu'ils soient morts, et leur mère aussi, et moi aussi. »

VANEHUIN A L'HOPITAL SAINT-SAUVEUR. — L'ENQUETE DE LA GENDARMERIE ET DU PARQUET.

Le garde Grière avait envoyé le journalier Tréquin prévenir la gendarmerie.

Vers 2 heures le maréchal des logis Pruvost arriva, accompagné de quatre gendarmes. M. Bacrot, premier adjoint, qui habite, 88, rue de Lille, fut requis.

Une enquête minutieuse commença, au cours de laquelle furent interrogés MM. Grière et Patyn, Mme Vanehuin et ses parents, les époux Perche-Baloy.

A 4 heures du matin, jugeant l'état de l'assassin assez inquiétant, M. Bacrot le fit transporter, dans la voiture d'un laitier, M. Hénaut, à l'hôpital Saint-Sauveur.

Auparavant, M. le docteur Desmons, de Ronchin, était venu constater le décès des deux enfants et avait donné les premiers soins à la mère qu'il espère sauver.

Mme Vanehuin, quand le parquet de Lille arriva vers 10 heures, put raconter à MM. Delalé, juge d'instruction, et Cauwès, substitut, la scène du crime, telle que nous l'avons rapportée.

Elle ajouta les détails suivants : « Après le souper, mon mari avait aiguisé le grand couteau de cuisine, long de 20 centimètres et très effilé. Je croyais que c'était pour couper du pain.

« Au cours de la dispute qui précéda le drame, Vanehuin me donna un coup de poing. Je suis sortie alors en disant que j'allais chez mon père.

« Voyant qu'il n'y avait pas de lumière chez mes parents, je revins et mon pied buta contre le puits de notre maison : « Jette-toi dedans, me cria mon mari, qui était resté près de la porte.

« Au moment de me mettre au lit, je me plaignis à mon homme d'avoir froid aux pieds : « Tu auras plus chaud tout à l'heure, me répondit-il. »

L'ASSASSIN

Emile Vanehuin est un solide gaillard de taille moyenne. Il a les cheveux bruns, le regard vif mais sournois, la figure très pleine. Une moustache noire, assez mince, souligne le pli brutal des lèvres.

L'assassin passait dans la commune pour un ouvrier travailleur, sobre, économe. On le dit bon garçon. Dans sa jeunesse il a témoigné à maintes reprises un dévouement très louable pour ses vieux parents.

Nous avons dit comment les circonstances l'avaient aigri contre sa belle-famille et contre sa femme. Vanehuin déclare qu'il a frappé dans un mouvement de colère. On a vu d'autre part qu'il ne manifeste aucun regret de son crime.

C'est un brutal et un renfermé chez qui les ressentiments, longtemps contenus explosent en de folles colères.

M. Colin, qui l'employait depuis quatre ans, a cité de lui ce trait tristement caractéristique : « Vanehuin travaillait dernièrement à Faches-Thumesnil rue Carnot, dans une maison en construction, sous la direction de mon frère.

« A un moment donné, celui-ci le chargea de certaine besogne.

« — Non, je ne la ferai pas, déclara Vanehuin.

« — Pourquoi ? lui demanda son patron, puisque c'est ton travail quotidien.

« — Non, je ne le ferai pas, se contenta de répondre l'ouvrier.

« — Si tu ne veux pas l'exécuter, tu seras renvoyé, répliqua mon frère.

A peine avait-il prononcé ces mots, que, sans mot dire, Vanehuin se baissait, s'emparait d'une brique et la lançait à la tête de son patron. Celui-ci fut grièvement atteint et dut subir une incapacité de travail de quinze jours.

Comme Vanehuin était bon ouvrier, on ne porta pas plainte et on ne le renvoya même pas, car son patron et tous ses camarades considérèrent son geste comme un acte de folie.

L'INTERROGATOIRE DE L'ASSASSIN TRANSFÉRÉ AU PALAIS DE JUSTICE

« Je ne regrette rien, c'est fait, c'est tout ».

A trois heures et demie de l'après-midi, Vanehuin, encadré de deux agents de sûreté, quittait l'hôpital Saint-Sauveur pour gagner le Palais de Justice.

Après avoir examiné ses plaies et l'avoir pansé, le médecin de service avait déclaré que son séjour à l'hôpital n'était pas nécessaire, qu'on pouvait le soigner à l'infirmerie de la prison.

L'assassin fut d'abord amené devant M. Delalé, qui lui fit subir un bref interrogatoire.

Sans manifester la moindre émotion, mais d'une voix assourdie, le manœuvre de maçon fit le récit des diverses circonstances qui précédèrent le carnage de mardi soir. Le récit de l'assassin ne diffère guère de celui que l'on a pu lire plus haut.

Mais en terminant, cet homme eut un mot cynique qui trahit ses instincts de brute : « Je ne regrette rien, dit-il, c'est fait, c'est tout. »

L'interrogatoire terminé, Vanehuin fut conduit à l'infirmerie de la prison.

Certains ont exprimé l'opinion que cet individu devait avoir quelque tare héréditaire le prédisposant à la folie. L'avis des magistrats du parquet est au contraire que le manœuvre de maçon jouit pleinement de toute sa raison ; il n'a d'ailleurs jamais eu aucune maladie qui puisse faire croire à quelque dérangement du cerveau.

L'AUTOPSIE

M. Dutilleul, médecin légiste, a été chargé par M. Delalé de faire l'autopsie des corps des petits enfants de Vanehuin.

Cette opération sera faite jeudi matin, à onze heures, à Ronchin.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du 20 mars 1912
Présidence de M. Warein, juge

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Ville de Roubaix. — Article 1er. — Rues du Ballon, Choiseul, et Notre-Dame des Victoires. Une grande propriété dite « Fort Mulliez », comprenant cinquante maisons d'ouvriers, dont une à usage de cabaret, une autre à usage d'épicerie et une troisième à usage de coiffeur, avec 36 ares 45 centiares d'après titres.

1er lot. — Huit maisons dont six à front rue de Choiseul et deux rue du Ballon, numéros 30 et 32, le tout d'une contenance de 10.000 m.q. environ et d'un revenu brut de 133 fr. par mois. — Mise-à-prix, 10.000 fr.

2e lot. — Quinze maisons, dont deux front à rue du Ballon numéros 34 et 36, et les treize autres dans deux cours, le tout d'une contenance de 800 m.q. environ et d'un revenu brut de 249 fr. par mois. — Mise-à-prix, 16 francs.

Les deux lots réunis sont adjugés à Me Gotiron, avoué, pour la somme globale de 45.100 fr.

3e lot. — Treize maisons, dont trois rue du Ballon, numéros 38, 40 et 42 et dix dans les cours, d'une contenance générale de 736 m.q. environ et d'un revenu brut de 183 fr. 50 par mois. — Mise-à-prix, 10.000 fr.

4e lot. — Quatorze maison, dont trois front à la rue du Ballon, numéros 44, 46 et 48, et onze dans les cours, le tout d'une contenance de 980 m.q. environ et d'un revenu brut de 212 fr. par mois. — Mise-à-prix, 12.000 fr.

Les deux lots réunis, mis à prix 22.000 fr., sont adjugés à Me Godron, 38.200 fr.

SAVON DU CONGO Pâte hygiénique Victor Vaissier 0284

ROUBAIX

Le drame de la rue Choiseul

DESCENTE DU PARQUET

Le Parquet de Lille, représenté par M. Cauwès, substitut, Reymond, juge d'instruction, et Montagne, greffier, est descendu mercredi après-midi à Roubaix pour achever l'enquête commencée par M. Benet, commissaire de police, sur le drame qui s'est déroulé mardi après-midi rue Choiseul.

Les magistrats se sont d'abord rendus à l'Hôpital de la Fraternité, où ils ont interrogé la victime, Laure Picher.

Cette dernière a fait le récit de sa rencontre avec Léon Deschampe et de la scène qui s'est déroulée près de l'Estaminet du Sans-Souci.

Ajoutons que sa mère et sa sœur, avec qui elle habitait rue des Longues-Haies, cour Vromant, 11, ont corroboré ses déclarations.

L'état de Laure Picher n'inspire aucune inquiétude.

Après leur sortie de l'hôpital, MM. Reymond et Cauwès se sont rendus à la mairie, où ils ont reçu les dépositions de la mère et de la sœur de Laure Picher.

D'autre part, l'agresseur, Léon Deschamps, a été transféré à Lille mercredi matin. Les renseignements recueillis par la police contredisent ses affirmations.

Paroisse du Sacré-Cœur. — « *L'avenir de la Jeunesse Française* ». — Tel est le problème, intimement uni à celui de l'avenir même du pays, que M. le chanoine Delsaux étudia mercredi soir, à la Maison des Œuvres de la paroisse du Sacré-Cœur, devant un magnifique auditoire.

C'était la dernière conférence de la saison d'hiver, et, au nom du Comité catholique, M. P. Dhellemmes, avocat, remercia d'abord l'orateur du dévouement inlassable apporté par lui à l'œuvre si importante des Conférences populaires. Il le fit en termes délicats et souleva de chaleureux applaudissements.

Que dire de la Conférence elle-même ? Admirablement composée, remplie d'exemples décisifs, faisant presque toujours appel au bon sens populaire, elle montra que l'avenir de la Jeunesse Française dépend surtout de deux facteurs ; le parent d'abord, l'instituteur ensuite, et de ces deux facteurs elle indiqua nettement les devoirs. Des projections, saisissantes de vérité, complétaient à chaque instant la démonstration.

A la fin de la séance, M. le Curé du Sacré-Cœur félicita M. le chanoine Delsaux des « leçons de choses » qu'il avait si lumineusement exposées, et engagea ses paroissiens à les mettre en pratique en venant, plus nombreux que jamais, écouter les Conférences religieuses préparatoires à l'accomplissement du devoir pascal.

La Passion, par dom Guéranger. La plus belle des lectures, la plus instructive, la plus édifiante, émissant les fidèles dans l'esprit de la Sainte-Eglise. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

La Souscription pour l'Aviation Militaire. — Le Cercle Militaire nous adresse la 2e liste de la Souscription ouverte pour offrir un aéroplane à l'armée.

Report de la première liste, 9.796 fr. — Mélancoliques du Cercle de l'Industrie, 100 f. ; Jean Fort, 200 francs ; Eloy Duvillier (Souscription supplémentaire), 100 ; Emile Eloy, 100 ; Emile Eloy fils, 50 ; Paul Bernier, 20 ; Félix Six, 5 ; C. Verhaeghe, 20 ; B. Tiberghien, 5 ; R. Catteau, 1 ; Ed. Saine, 0,50 ; E. Haimez, 0,50 ; P. Jeunlau, 2 ; P. Lepers, 0,50; P. Dheveine, 0,50 ; H. Delesalle, 0,25 ; Elisa Depraetere, 0,15 ; G. Delaire, 0,10 ; Anciens Elèves (Ecole rue Brézin), 26,75 ; Mgr Berteaux, doyen de St-Martin, 25 ; Bataille, id., Notre-Dame, 10 ; Debacker, curé de St-Sépulcre, 10 ; Marais, id., St-Antoine, 10 ; Bayart, id., St-Joseph, 10 ; Hus, vicaire au Saint-Sépulcre, 5 ; Obert, id., 5 ; Macarez, id., 5 ; Rogier, id., 5 ; Guinnebaut, id., 5 ;

MM. Villain, vicaire à St-Martin, 5 francs ; Mouchon, id., 5 ; Bégne, id., 5 ; Tiberghien, id., 5 ; Bonnet, id., 5 ; H. Devilder et Cie (Succursale de Roubaix), 100 ; M. et Mme Masure-Grimonprez, 10 ; Un Vosgien, 5 ; Une Vosgienne, 5 ; Alphonse Brierre, 20 ; Anonyme, 100 ; Désiré Lepers, 10 ; Achille Lepers, 10 ; les Archers du Grand St-Joseph, 3,75 ; Eugène Lecomte, 5 ; Joseph Lecomte, 5 ; Ed. Destailleur, 1 ; Louis Desseyn, 0,25 ; Paul Carlier, 0,40 ; E. Farvaque, 0,50 ; Anonymes, 2.85 ; Jules Joseph, 20 ; G. Rose, 1 ; G. Samain, 1 ; L. Meurisse, 1 ; O. Glorieux, 0,50 ; C. Vermeersch, 0,50 ; J. Vandevoorde, 0,50 ; Léon Dhégre, 1.

Total : 10.847 francs 50.

ŒUVRES CHARITABLES, spécial, lingerie A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. de Lannoy. 0269-1

Construction d'une Goutte de Lait. — Résultat d'Adjudication. — Mercredi matin a eu lieu, à la Mairie, une adjudication pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment affecté à une Goutte de Lait et à une Consultation de Nourissons.

Le Bureau était présidé par M. Deschodt, adjoint au Maire, assisté de MM. Leblanc, Segard, Salembier, receveur municipal, et Bouvy, architecte. En voici les résultats :

1er lot : Terrassement, maçonnerie (15.951 fr. 54). — Ont soumissionné : MM. Duhayon, avec un rabais de 4 fr. 75 % ; Léon Planquart, 5 % d'augmentation ; François Delfosse, 0,75 % de rabais. M. Duhayon est déclaré adjudicataire.

2e lot : Charpente, menuiserie (16.468 fr. 42). — Ont soumissionné : MM. H. Huvenne, rabais de 6 fr. 25 % ; Lecapitaine, 6,75 ; Laval, 12,80 ; Van Welden, 13 fr. ; F. Marieu, 17 fr.; Union des Menuisiers, 12,25 ; A. Lefebvre, 5,25 ; Veuve Emile Picavet, 12,25 ; M. J. Wilcomme, 14,25 ; A. Jacquens, 9,25 ; E. Duvinage, 11,75. M. Marieu est déclaré adjudicataire.

3e lot : Pierres bleues et marbres (2.267 fr. 02). — Ont soumissionné : MM. H. Franchomme, 19 fr. 75 % de rabais ; Destrebecq frères, 26,75 ; Veuve Henri Mille, 21,50. MM. Destrebecq sont déclarés adjudicataires.

4e lot : Pierres blanches (314 fr. 46). — Ont soumissionné : MM. Lalos, rabais de 2,25 % ; Victor Bayart, 5,75, adjudicataire.

5e lot : Couverture et plomberie (7.201 f. 85). — Ont soumissionné : MM. G. Deschamps, rabais de 5 % ; Edouard Dartois, 8 % ; Eucher Lamarque, 17,25 ; Paul Planquart, 22,75 ; F. Desbarbieux, 16,75 ; Emile Bourgois, 16,75 ; A. Delneste, 13,25 ; Fr. Preys fils, 10,25. M. Paul Planquart est déclaré adjudicataire.

6e lot : Ferronnerie (2.675 fr. 99). — Ont soumissionné : MM. Levaast-Bayart, rabais de 9 % ; Klebbe, 8 fr.; Dernest et Bourgois, 16 fr.; Louis Lauwers, 17,25 ; A. Devriendt, 5,50 ; J. Dupriez, 3,55 ; Th. Lallemand, 11,25. M. L. Lauwers est déclaré adjudicataire.

7e lot : Carrelages (6.833 fr.). — Ont soumissionné : MM. G. Bossut, rabais de 12.25 %; Reingot-Durand, 25,25 ; Constant Hoste, 10,25; Casimir Bonnet, 15,25 ; Les Carreleurs Réunis, 13,25 ; H. Lamarque, 16,50. M. Reingot est déclaré adjudicataire.

8e lot : Plafonnage (3.411 fr. 32). — Ont soumissionné : MM. A. Bert, 12,25 % de rabais ; Désiré Decock fils, 1 fr.; G. et E. Chantry, 13,50. adjudicataires.

9e lot : Peinture et vitrerie (1743 fr. 09). — Ont soumissionné : MM. Niffle, rabais de 17 % ; Th. Gilmant, 13,75 ; F. Huvbens fils, 12,75 ; Joseph Henneuse, 19,79 ; Société Le Travail, 3,50; Société Peinture Moderne, 21 %, adjudicataire.

Le briseur de glaces. — Edouard Verpouck, 28 ans, charbonnier, rue de Châlons, à Tourcoing, qui, lundi dernier, avait brisé la vitrine de l'estaminet de Mme veuve Candelier, rue de Tourcoing, a été arrêté et transféré à Lille.

Pour le parquet d'Abbeville. — Les agents de sûreté Gallet, Doutreligne, Flévet et Devogle ont arrêté, mardi soir, vers 10 h., rue de Beaurewaert, un tailleur d'habits, Arthur Pruvost, 25 ans, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt, pour abus de confiance, du parquet d'Abbeville depuis le 24 septembre 1909.

Il avait volé à l'Exposition. — En vertu d'un mandat d'arrêt du 9 mars 1912 de M. Delalé, juge d'instruction, l'agent de sûreté Carette a arrêté, mercredi matin, Grand'Place un sujet hollandais, François Strieder, 27 ans, recherché pour vol au pavillon des Pays-Bas au cours de l'Exposition de Roubaix.

Voici la saison des huîtres : les meilleures se trouvent à la Poissonnerie Modèle, 45, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 0268-3

Vol d'une bicyclette. — Dans la soirée de mercredi, un inconnu a dérobé, dans les couloirs du siège social du Nord-Touriste, la bicyclette — d'acquisition récente — d'un jeune homme qui venait payer sa cotisation. Une enquête a été ouverte par la police.

PERDUE. — Une montre de dame a été perdue de la rue Henry-Bossut à l'église Saint-Jean-Baptiste. Prière de la rapporter contre récompense au bureau du journal, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

—(o)—

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE 0?0

du 20 mars

Naissances. — Arthur Forment, rue Bayard, 45. — Marie Delbecq ; Ernest Bühler ; Emile Depauw ; Georges Rogé, avenue Julien-Lagache. — Marcelle Delanghe, rue de Mouveaux, cour Masson, 7. — Simone et Marceau Beaussart, rue des Arts, 133. — Raymond Demulder, rue des Ogiers, 3. — Jean Yzebaert, rue des Longues-Haies, 205.

Mariage. — François Senecaut, boucher, rue de l'Ommelet, 116 et Germaine Wagnon, repasseuse, rue Mirabeau, 3.

Décès. — Clémence Rose, 85 ans, rue de l'Epeule, 223. — Clémence Laman, 19 ans, rue des Parvenus, 63. — Césarine Lampe, 80 ans, rue St-Jean, 52. — Rémi Cadron, 58 ans, rue des Longues-Haies, 89 cour Cornille. — Hélène Duvinage, 18 jours, rue de Beaumont, 2. — Charlotte Grulois, 41 ans, rue Brame, 51.

WATTRELOS

Paroisse Saint-Maclou. — La chorale du Cercle St-Joseph a chanté, mardi soir, à 7 h. et demie, un salut solennel en l'honneur de son glorieux patron. Les chants, de l'avis de tous, ont été exécutés d'une façon parfaite grâce à l'habile direction de M. Constant Declerck. Les orgues ont été magistralement tenues par M. Paul Delnatte, artiste apprécié à Wattrelos.

Le sermon de circonstance a été donné par M. Bonnet, vicaire à St-Martin, à Roubaix qui, avec une rare éloquence, a montré saint Joseph comme modèle du travailleur, modèle du chef de famille et patron de la bonne mort.

Une nombreuse assistance remplissait la vaste église de St-Maclou montrant ainsi son culte, sa dévotion pour le glorieux saint Joseph et venant solliciter de ce saint patriarche les secours pour rester toujours fidèle à son devoir à Jésus-Christ et à son Eglise.

Le matin, un grand nombre de fidèles s'étaient approchés des Sacrements.

WATTRELOS. — des 18 et 19 mars. — Naissances. — Céline Letrun, rue du Tilleul, 9.— Solange Plovie, rue du Beck, 31.— Louis Verlinde, rue des 3 Pierres, 323. — Edmond Watteaux, rue de la Bailleries, 34. — Fernand Vanmeenen, rue du Château d'or, m. Callens. — Marguerite Sanders, rue d'Audenarde, m. Fauvargue. — Germaine Huglin, rue du Commerce, m. Hespel.

Décès. — Marie Vandenbulcke, 41 ans, ménagère, rue de Mouscron.— Auguste Ballois, 20 ans, employé, rue du Trou-de-Fouan. — Sophie Leman, ménagère, 65 ans, Martinoire. — Elise Callens, 50 ans, ménagère, rue du Trou-de-Fouan. — Marcel Lambray, 13 ans, coursier, rue de Tourcoing.

Mariage. — Henri Moulin, mécanicien et Honorine Buysschaert, servante.

CROIX

Consultation des Nourrissons. — Aujourd'hui jeudi 21 mars, à 3 heures, aura lieu dans la vaste salle de l'Hospice, la première consultation des nourrissons, par le docteur Damoulin, avec la présence de plusieurs autres docteurs.

Les mères de famille sont invitées à venir présenter leurs nourrissons.

Les dames de la ville qui veulent bien s'intéresser à cette œuvre humanitaire, sont également priées d'assister à cette réunion.

Accidents de travail. — Un vigile de « La Vigilante », Carlos Maes, 37 ans, 13, rue d'Ypres, à Roubaix, a buté contre un arbre au Parc Barbieux et s'est blessé aux jambes. 15 jours de repos. Docteur Lepers.

— Un domestique, Théophile Bercq, 43 ans, rue Jacquard, à Roubaix, est tombé en déménageant et s'est fracturé la 7e côte. 1 mois de repos. Docteur Harlet.

— Chez Leclercq-Delaoutre, Marie Lefebvre, 19 ans, soigneuse, 46, rue du Parc, s'est blessé à l'index gauche. Docteur Barroyer. 12 jours de repos.

CROIX. — Du 20 mars. — Naissance. — Irène Bercq, rue Kléber, 5.

Mariage. — Alphonse Verdonck, charretier et Jeanne Cleus, dévideuse, à Croix.

GRAND RABAIS SUR BIJOUX
DAIGREMONT
20, Rue Faidherbe — LILLE
085

WASQUEHAL

Lettre ouverte à l'Administration. — On nous prie d'insérer la lettre suivante :

MM. les Membres de la Commission de l'Eclairage public,

Dans votre dernière « Quinzaine socialiste » vous vous plaisez à faire valoir que depuis votre arrivée au pouvoir vous avez amélioré le mode d'éclairage dans la commune. Après tout, vous n'avez fait qu'imiter les communes voisines, qui se sont fait un devoir, comme c'est naturel, de profiter des perfectionnements progressifs dont a été l'objet l'éclairage. Ce que vous oubliez de dire, c'est que vous avez laissé dans l'obscurité la plus complète tout le quartier du Plomeux, qui compte plus d'habitants que le Quesne ou le Laurier. Votre souci de l'intérêt de tous vos administrés vous engagera, espérons-le, à combler au plus vite cette lacune si regrettable.

Un habitant du Plomeux.

Camionneur blessé. — Désiré Brévaert, domicilié rue Pasteur, voulant arrêter ses chevaux emportés, tomba violemment et se fit aux deux poignets des luxations des muscles. Quinze jours de repos.

Ongle arraché. — Un jeune ouvrier de l'établissement de M. J.-B. Prouvost, au Noir-Bonnet, constructeur d'armoires métalliques, nommé Demossenière, domicilié à Croix, a eu l'ongle du majeur et un lambeau de chair de l'annulaire gauches complètement enlevés par le couteau d'une machine à couper le fer. Le docteur Liénard a prescrit 3 semaines de repos.

WASQUEHAL. — Naissances. — Jeannette Prouvost, rue de Lille. — Jules Schweitzer, place Fénelon.

Décès. — Lucie Vangersteene, 64 ans, au Cupreau.

LEERS

Accidents de travail. — M. Auguste Lepers, 62 ans, ancien charron, rue de Wattrelos, a été victime d'un accident pénible. Mardi dernier, alors qu'il procédait chez son beau-fils, M. Paul Delcourt, au rabotage d'une pièce de bois, il eut l'extrémité de la main gauche engagée dans la raboteuse mécanique, dont le mouvement de rotation est de 3.500 tours à la minute; la planche, mal assise, bascula entraînant la main dans le terrible appareil.

Le docteur Phalempin, avec le concours du docteur Turbelin, dut amputer les deux premières phalanges du médius et de l'annulaire.

— Céline Brassart, 24 ans, ruelle des Vicaires, à Leers, tisserande chez M. Motte-Bossut, en poussant le battant de chasse de son métier à tisser, éprouva des contusions sur les muscles extenseurs des doigts. 6 jours de repos; docteur Phalempin.

TOURCOING

La « Passion » au Cercle St-Joseph

Nous avons annoncé déjà qu'une troisième représentation de la *Passion* serait donnée dans la Salle des Fêtes de la rue du Moulin-Fagot, le dimanche 24 mars, à 4 h. 1/2.

Cette reprise du drame sacré a été jugée nécessaire pour satisfaire tous les amateurs de saines émotions qui n'ont pu trouver place aux exécutions précédentes.

Depuis deux jours déjà les photographies des scènes principales du drame sacré sont exposées rue Carnot, à la vitrine de la Maison Coupleux. Tous pourront ainsi se rendre compte que rien n'a été négligé, ni la richesse des costumes, le fini des décors, pour donner à la reproduction de la *Passion* le plus grand éclat.

Nous l'avons dit déjà, l'œuvre de M. Lucien Carlier ne ressemble en rien à tout ce qui a pu être représenté précédemment. Ce sont plutôt les alentours » de la *Passion*, que la *Passion* elle-même. C'est le récit de l'Evangile arrangé artistement, mêlé de scènes nouvelles, animées, intéressantes, qui produisent sur ceux qui en sont les témoins une forte et religieuse impression.

Ajoutez à cela un orchestre de choix composé de véritables artistes qui rend de façon parfaite la musique écrite expressément par M. Albert Carlier ; musique douce, expressive et parfaitement appropriée au drame sacré.

Quant aux acteurs, ils se sont acquittés de leurs rôles avec une remarquable perfection.

MM. L. et A. Carlier qui leur ont fait le grand honneur d'assister à la première représentation ont avoué que rarement ils avaient vu des amateurs jouer avec tant de distinction.

Nul doute que cette troisième et dernière représentation ne reçoive du public tourquemois le meilleur accueil.

LA FRAUDE EN AUTOMOBILE

UNE LIMOUSINE CHARGÉE FRANCHIT LA FRONTIÈRE AU « CUIRASSIER »

Rien ne rebute les hardis contrebandiers. Un de leurs automobiles est pris, il le remplacent aussitôt par un autre. Ils ont renouvelé mercredi un de leurs coups d'audace.

A 6 h. 10 du soir, une grande limousine, pesamment chargée, franchissait la frontière à l'endroit dit « Au Cuirassier ». Ce passage est interdit aux voitures, autos et cycles. Les deux douaniers qui étaient de service, voyant l'auto arriver en trombe, tirèrent plusieurs coups de feu, mais la voiture continua à filer à une allure fantastique, risquant d'écraser de nombreux ouvriers qui venaient de quitter leurs usines.

Les douaniers se mirent à leur poursuite à bicyclette. L'automobile de M. Louis Sion fut réquisitionné et la chasse commença.

L'auto-fantôme, après avoir traversé les rues de la ville, a disparu par le nouveau boulevard.

Vers six heures et demie il arriva à heuteur de l'avenue Saint-Maur, dans laquelle il s'engagea. Il gagna ensuit Fives, pour sans doute rentrer dans Lille par la rue Pierre-Legrand.

Les douaniers lancés à sa poursuite n'ont pu le rejoindre.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE
Vve ROMMENS-VANZEVEREN, 19, Gde-Place
0276

Fournitures administratives. — L'Intendance Militaire va passer des marchés pour la fourniture des combustibles minéraux nécessaires aux corps de troupe et à divers établissements militaires du 1er corps d'armée, du 1er avril 1912 au 31 mars 1913. Les intéressés pourront se procurer, au secrétariat de la Chambre de Commerce, place Charles-Rousseel, le cahier des charges et la formule de soumission.

A la perception des contributions. — M. Ferdinand Himmes, percepteur, vient de prendre sa retraite. Chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'artillerie territoriale, président de la société municipale de secours mutuels du XVIe arrondissement de Paris, ancien chef de bureau au ministère des finances, M. Himmes fut nommé percepteur à Tourcoing en octobre 1907. Du 1er avril 1910 au 31 octobre 1911 il cumula ses fonctions avec celles de receveur municipal. On lui doit d'avoir fait établir un double guichet aux bureaux de la perception, ce qui a économisé beaucoup de temps aux contribuables.

Pour les chômeurs du peignage Floris Lorthiois. — Il est rappelé aux ouvriers chômeurs du peignage Lorthiois : qu'ils doivent se faire inscrire aujourd'hui, jeudi 21 mars, de 9 heures à 11 h. 1/2 et de 2 heures 1/2 à 5 heures du soir, munis :

1° De leur livret de famille s'ils sont mariés, et 2° Du certificat de chômage qui leur aura été délivré par MM. Lorthiois frères, au comité de la souscription du Commerce et de l'Industrie, 97, rue de Tournai, pour obtenir l'indemnité de chômage qui leur sera remise le samedi 23 mars, aux mêmes heures que ci-dessus.

Les retraites ouvrières au Peignage Floris. — Le Bureau municipal des retraites a reçu un arrêté pris par M. le Préfet du Nord le 13 mars, accordant aux enfants de Debaere Jules, l'une des victimes de la catastrophe du 1er mars, une allocation au décès de 50 francs par mois, pendant six mois, allocation à laquelle ils avaient droit en raison des versements effectués par leur père pour les retraites ouvrières et paysannes.

Le Bureau des retraites à la mairie de Roubaix a été également informé qu'une allocation de 50 francs par mois, payable pendant trois mois, était accordée à la veuve de Guilmet, victime de la même catastrophe.

Accidents de travail. — Fernand Wollekindt, 17 ans, tourneur, a eu le pouce droit écrasé. Docteur Delahousse; 15 jours de repos.

— François Coorens, 63 ans, cardeur, rue des Champs, a eu l'index droit pris entre deux rouleaux. Le docteur Cuisset a dû pratiquer l'amputation; 40 jours de repos.

— Victor Verbrugge, 48 ans, homme de peine, rue de Gand, en nettoyant un égout, s'est blessé au pied droit. Docteur Vienne ; 15 jours de repos.

— Henri Verscumps, 27 ans, fileur, à Reckem, a eu le pouce droit écrasé. Docteur Leduc; 15 jours de repos.

— A. Vanhoutte, 40 ans, chauffeur, a reçu du liquide bouillant sur l'avant-bras droit. Docteur Debuchy; 15 jours de repos.

Bris de clôture. — Mardi soir, Pierre Dendieval, 31 ans, peintre, rue de Gand, 636 et Edouard Leplat, 19 ans, homme de peine, rue des Phalempins, 32, étant ivres, entraient à l'estaminet de M. Alois Deckundt, rue du Tilleul, 33. Etant donné leur état d'ébriété, le tenancier les mit à la porte. Furieux, les deux ivrognes pour se venger brisèrent deux carreaux. Procès-verbal a été dressé à leur charge.

—(o)—

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING
du 20 mars

Naissances. — Simon Blanquart, rue de Courtrai, 80. — Henri Lesaffre, rue d'Elbeuf, 29.

Décès. — Eléonore Bronchart, 33 ans, s. p., rue d'Elbeuf, 52. — Georges Dalle, 19 jours, rue de la Tour-d'Auvergne, 21. — Jean Delesalle, 78 ans, s. p., rue de la Latte, 247. — Marie Dutoit, 1 an, rue du Clinquet, cour Assemaine, 9. — Aline Dubrulle, 17 jours, rue Colbert, 362. — Clara Becquart, 70 ans, s. p., rue du Caire, 67. — Arthur Vienne, 60 ans, s. p., rue d'Havré, 3.

Vous livrez-vous à un sport quelconque ? munissez-vous de quelques flacons de Pétrole Hahn pour fortifier vos cheveux et consolider votre coiffure. 4-0287

MOUVAUX

Accidents de travail. — Auguste Mesdag, 37 ans, demeurant rue des Anges, à Roubaix, domestique chez MM. Lecomte-Screpel, à Roubaix, s'était rendu à la Brasserie de la Fontaine, place de Mouvaux, avec un chariot. Voulant monter sur sa voiture, il manqua le pied et l'une des roues lui écrasa le pied gauche. Il devra subir vingt jours de repos.

— Chez M. Dervaux, entrepreneur, rue du Congo, Désiré Baussu, 46 ans, demeurant à Mouscron, en voulant monter sur un chariot, a glissé sur le côté et s'est contusionné le thorax. 30 jours de repos ; Dr Vincent.

— Napoléon Lambecq, surveillant, 43 ans, demeurant rue du Congo, 95, était occupé dans un chantier de M. Dervaux, entrepreneur. En voulant soulever une grille, il a reçut sur le corps et se fit des contusions multiples. Il devra subir un repos de six semaines ; Dr Vincent.

MOUVAUX. — Naissance. — Simone Decuninck, rue des Fleurs, 9.

EPILEPSIE Guérison certaine. Doses. Notice Dr DOUBAUX, FLEURANCE (Gers) 0223

Dépêches de la Nuit

La R. P.

LES GAUCHES

On communique dans la soirée les deux notes suivantes :

Les délégués des différents groupes de gauche ont décidé de se rendre aujourd'hui auprès du président du conseil, pour s'entendre avec lui sur la procédure à suivre en ce qui concerne la réforme électorale et pour la faire aboutir avec la collaboration et la majorité des deux Chambres.

Un certain nombre de députés qui ont toujours voté pour la réforme électorale ont adopté la motion suivante :

« Les députés républicains, soussignés, fidèles à la tradition constante du parti républicain et confiants qu'une réforme électorale élargirait le scrutin, coordonnerait les efforts des partis et faciliterait la constitution d'une majorité sociale et démocratique, ne croient pas devoir faire échec par leur vote au seul projet électoral actuellement soumis aux délibérations de la Chambre et soutenu par un gouvernement qui « mérite et garde la confiance du parti républicain.

Mais également confiants avec le gouvernement, que la réforme ne pourra se réaliser qu'avec le parti républicain, et animés de l'esprit de conciliation dont ils n'ont jamais cessé de faire preuve dans tout le cours de la discussion ;

Ils se déclarent prêts à voter tout projet susceptible de faire l'accord entre les délégués républicains des deux assemblées ; pour préciser leur pensée, ils accepteront tout projet qui maintiendra les bases de la transaction intervenue au mois de juillet dernier entre les groupes de la majorité : scrutin de liste avec représentation des minorités ;

Ils s'engagent à le voter, dès le jour où leurs amis républicains sauront, en s'y ralliant, qu'il existe en faveur de cette réforme une majorité résolue à la faire aboutir dans les délais les plus rapprochés. »

Parmi les signataires, on signale M. Daniel Vincent, député du Nord.

NAVIRE EN DÉTRESSE

Brest. — Le steamer nantais « Erdre », allant de Philippeville à Dunkerque, a subi des avaries au cours de la dernière tempête. Il a dû entrer mercredi, en relâche, à Brest.

Nos Dirigeables

Issy-les-Moulineaux. — Le dirigeable « Capitaine Ferber », venant de Saint-Cyr, a atterri à Issy à 3 h. 30, ayant six personnes à bord.

VARICES-PLAIES
Des quantités de traitements sont employés pour guérir les varices, ulcères, démangeaisons, etc., mais bien peu donnent des résultats. De l'avis des médecins et des malades guéris, l'Eau Précieuse Dependar est le seul traitement qui soulage les douleurs les plus aiguës et cicatrise les plaies les plus anciennes. 20 ans de succès. Le Flacon : 2f50.
Phie DEPENSIER, 47, Rue du Bac, Rouen.
Se trouve dans toutes les Pharmacies
0245-3

L'affaire de la rue Ordener

CURIEUSE LETTRE DE GARNIER

Octave Garnier et son fidèle chauffeur Bonnot continuent d'échapper aux recherches de la police. Cependant ils ont tenu à informer la Sûreté de leur parfaite existence.

En effet, mercredi matin une lettre parvenait au parquet à l'adresse de « MM. Guichard, Gilbert et Cie ». Elle avait été mise à la poste mardi soir au bureau du Louvre.

Dans sa lettre, Garnier — car c'est lui qui écrit — tient à donner des ses nouvelles. Il est très heureux de faire échec à la police, mais il craint que ce ne soit plus pour longtemps. « Force, dit-il, doit rester à la loi ».

On aura d'ailleurs à converser avec lui au moment du rendez-vous.

Le bandit affirme ensuite que la police se trompe en maintenant Dieudonné sous les verrous. Cet homme est absolument innocent, dit Garnier.

Afin d'ailleurs de prouver que la lettre n'est pas l'œuvre d'un fumiste, il a mis cinq empreintes digitales de la main droite, en y ajoutant : « Ne te fais pas de bile, Bertillon ! Mets tes lunettes et gaffes ».

« Veuillez vérifier mes dires », ainsi se termine la lettre.

M. Bertillon a examiné les empreintes digitales : il en aurait reconnu la parfaite authenticité.

Ajoutons que différents journaux ont reçu la même lettre av